

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLICÉ FAI – 000812 – EUR 44/074/00 Informations complémentaires sur l'AU 294/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

TURQUIE **CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS**
Resul Sadak (orthographe rectifiée), 41 ans Rüstem Bayar, 62 ans Mehmet Çakar, 51 ans Nihat Osal (orthographe rectifiée), 18 ans Cengiz Balik, 25 ans Adurrezzak Inan, 25 ans Mehmet Nezir Ayan (orthographe rectifiée), 30 ans Yakup Uyar (orthographe rectifiée), 25 ans Mehmet Temelkura (orthographe rectifiée), 52 ans İzzet Belge, 18 ans Tahir Kutlu, 45 ans

Londres, le 20 décembre 2000

Les 11 représentants du *Halkin Demokrasi Partisi* (HADEP, Parti démocratique populaire) dont le nom figure ci-dessus ont été libérés le 12 décembre dans l'attente de l'issue de leur procès. Ils n'ont pas été torturés en prison, ce qu'ils doivent, selon leurs avocats, à l'action urgente qui a été lancée en leur faveur.

Si ces hommes n'ont pas été torturés, les gendarmes qui ont procédé à leur interpellation les ont toutefois soumis à d'autres formes de mauvais traitements, leur bandant les yeux, les privant de sommeil, et les menaçant de les faire souffrir, voire de les tuer, s'ils ne renonçaient pas à travailler pour le HADEP.

Ces hommes avaient été appréhendés le 23 septembre, alors qu'ils revenaient d'une réunion de leur parti à Batman. Selon les informations recueillies, ils avaient déjà été arrêtés à deux reprises par des gendarmes, qui, à chaque fois, les avaient fouillés, ainsi que leurs voitures, pendant une heure. Ils avaient été interpellés après avoir fait l'objet d'une troisième fouille, au poste de contrôle de Düzova, près de Cizre. Les gendarmes avaient alors affirmé avoir trouvé des ouvrages et des journaux à caractère politique, ainsi qu'une banderole sur laquelle figurait le symbole du *Partiya Karkeren Kurdistan* (PKK, Parti des travailleurs du Kurdistan), dans la voiture conduite par Cengiz Balik, et des journaux à caractère politique dans celle dont Yakup Uyar était le chauffeur.

Un douzième homme, Erdal Güler, avait été arrêté le 27 septembre à la suite d'un raid mené le 24 septembre dans les locaux de la section de Sirnak du HADEP.

La législation turque dispose qu'au-delà de quatre jours de garde à vue, les personnes soupçonnées d'infractions relevant de la compétence des cours de sûreté de l'État ont le droit de consulter un avocat. Toutefois, les avocats venus de Diyarbakir qui ont tenté de rendre visite aux 12 hommes ont été arrêtés à un barrage routier avant d'arriver à Sirnak. Après s'être plaints, les hommes de loi ont finalement été autorisés à voir leurs clients le lendemain.

Les 12 hommes ont comparu devant un juge le 1^{er} octobre. Ils ont été inculpés de complicité avec le PKK aux termes de l'article 169 du Code pénal turc et de l'article 5 de la Loi antiterroriste (loi n°3713). Tous ont été placés en détention provisoire dans la prison de Mardin, à l'exception de Yakup Uyar, un des conducteurs, qui a été remis en liberté.

Dans l'acte d'inculpation émis le 16 octobre par un procureur près la cour de sûreté de l'État de Diyarbakir, les 12 hommes se voient reprocher d'avoir transporté des armes et des explosifs sans autorisation. Toutefois, ce document ne précise pas à quel endroit ni à quel moment ces armes et ces explosifs auraient été trouvés par les forces de sécurité. Les juridictions impliquées avaient apparemment des avis divergents quant à la présence ou non de ce matériel.

Le jour de l'ouverture du procès, le 12 décembre, la cour a ordonné, dans l'attente du prononcé du jugement, la libération des 11 accusés qui avaient été maintenus en détention provisoire.

Aucune démarche complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué au succès de cette action.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -